

## Conditions générales de vente

- 1 Les chèques carburants des stations-service BP sont payables comptant, avec une commande minimale de 400 €. Un escompte est accordé selon le montant global de la commande ; il est à déduire directement. Le montant de chaque commande est réglé d'avance par chèque.
- 2 Les chèques carburants BP sont valables un an à compter de leur date d'émission.
- 3 Après expiration de la date de validité, les chèques carburants BP ne sont ni repris, ni échangé, ni remboursés.
- 4 Les chèques carburants BP de valeur faciale 5€, 10€ et 20€ sont valables pour l'achat de carburant y compris GPL, dans toutes les stations-service à la marque BP de France y compris la Corse.
- 5 Les chèques sont placés sous l'entière responsabilité du client ; ils ne pourront faire l'objet de remboursement ni d'opposition même en cas d'eperte, de vol, d'utilisation frauduleuse, de détérioration.
- 6 Pas de rendu de monnaie avec les chèques carburants.

Montant de la commande		Escompte accordé
de 400	à 1000 €	1%
de 1100	à 2500 €	1,5%
de 2600	à 8000 €	2%
supérieur	à 8000 €	2,5%

